

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 JUIN 2009 à 18h30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, le **jeudi 4 juin 2009 à 18 h 30**.

Date de convocation : **26 mai-09**
Date d'envoi à la presse : **26 mai-09**
Date d'affichage : **29 mai-09**

ETAIENT PRESENTS :

J.M. FERON, J. FISCHER, G. DELAGE, G. LAVILLE, G. PEYRE, M. COOMBS, M. LACABANNE, Y. PARROT, C. AUCANT, M. VARENNE, K. ALMON, A. PRIMAULT, B. BOUDOU, B. CARRILLON, S. LAGUEYT, A. LOPEZ, J. VIENNET, A. MEUNIER, H. LAURENT, C. HOSTEINS, N. MARTIN-FREYSSINET, F. DUMOULIN, M. DEYRIS, M. PIEROT et P. BONATI.

ETAIENT EXCUSES :

S. BOURDOULEIX : pouvoir à J. FISCHER
J. LE ROUX : pouvoir à C. AUCANT

Madame Brigitte BOUDOU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire adresse ses félicitations à Madame Nathalie MARTIN-FREYSSINET pour la naissance de son fils.

De plus, il informe les membres présents du rajout de deux projets de délibération concernant la réalisation des travaux de voirie FDAEC et DGE 2009.

I – ADOPTION du COMPTE-RENDU de la PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2009, a fait l'objet d'observations formulées par M. LAURENT dont certaines ont été prises en compte. Cependant, en application de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire confirme que la retranscription intégrale des déclarations et des explications de vote formulées par M. LAURENT, au nom de son groupe, ne seront pas mentionnées au procès-verbal. Elles font cependant l'objet d'un résumé succinct qui respecte l'esprit de ces interventions.

En conséquence, M. LAURENT et ses colistiers s'opposent à l'approbation de ce procès-verbal, qui est adopté à la majorité (22 voix) des membres présents et représentés.

II – FDAEC / DGE 2009

M. le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equiperment des Communes (FDAEC) fixées par le Conseil Général de la Gironde. Lors de la réunion cantonale du 31 mars dernier présidée par M. LAURENT, Conseiller Général du canton de St-Laurent, une enveloppe de 43 493 € a été attribuée à la commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de solliciter l'attribution de cette subvention qui permettra de réaliser, en 2009, pour un montant HT de 153 322 €, les travaux de voirie suivants :

* réfection du Chemin Rural (n°25) à Saussac nord	59 900 €
* réfection Voie Communale (n°5) à Rue de la Poste	8 500 €
* réfection Voie Communale (n°24) à Picard/Garrigue/Balauge	24 500 €
* création de voirie à la Borée	60 422 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, charge également M. le Maire de solliciter de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipeement, une subvention de 25% du coût hors taxes de ces travaux de voirie plafonnés à 100 000 €.

III – VENTE de 2 TERRAINS au lieu-dit « LA BOREE »

M. le Maire informe l'assemblée du souhait de deux entreprises – LECTYS et EOLE ENERGY– d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée WO 313, sise à « la Borée », à proximité de la Zone d'Activités, d'une surface, pour chacune d'entre elles, de 5000 m².

A l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte la vente de deux terrains d'une surface de 5000 m² aux entreprises LECTYS et EOLE ENERGY, à raison de 10 € le m². Tous les frais afférents à ces ventes seront à la charge des acquéreurs.

IV – COMMISSION d'APPEL d'OFFRES – REMPLACEMENT d'un TITULAIRE

M. le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été constituée par délibération du 15 mai 2008.

Considérant le souhait de Sylvie Bourdoux de s'en retirer pour des raisons d'indisponibilité, sur proposition de M. le Maire et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne Jeany FISCHER déléguée titulaire à cette commission d'appel d'offres.

V – RACCORDEMENT au RESEAU PUBLIC d'ASSAINISSEMENT à LAMOTHE

La réception des travaux d'assainissement du lotissement des Asphodèles à Lamothe ayant été prononcée le 26 février 2009 et le raccordement des usagers étant effectif depuis le 11 mai dernier, M. le Maire propose que soient effectuées la mise en recouvrement de la PRE (participation au raccordement à l'égout) et la facturation de l'eau assainie auprès de tous les riverains du lotissement des Asphodèles.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal confirme la mise en recouvrement de la PRE et décide du principe de la facturation de l'eau assainie qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2009 pour les riverains concernés, qui disposent d'un délai de deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement.

VI – CESSION d'UN CAVEAU au CIMETIERE du BOURG

M. le Maire informe que par délibération du 2 avril 1998, et après enquête réglementaire, la commune a repris plusieurs concessions reconnues abandonnées.

La concession n° 342, appartenant à M. Léopold Beau mont, oncle de la famille Linarès, a été reprise à tort, puisque les héritiers étaient connus, et transformée en allée. Aussi, en réparation du préjudice avéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, accepte la cession à titre gratuit, de la concession n° 391 à la famille Linarès et la prise en charge de tous frais éventuels en découlant.

VII – PRELEVEMENTS d'EAUX SOUTERRAINES aux FINS d'IRRIGATION des CULTURES

Par arrêté préfectoral du 10 avril 2009, les demandes d'autorisations de prélèvements d'eaux souterraines aux fins d'irrigation déposées par la Chambre d'Agriculture de la Gironde et représentant l'ensemble des irrigants pétitionnaires sur le département ont fait l'objet d'une enquête publique du 27 avril au 13 mai 2009

Ces autorisations sont sollicitées pour 20 ans et, la commune de St-Laurent est concernée par plusieurs de ces prélèvements. Aussi, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

VIII – CONTRAT PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Dans un souci de développement durable mais également de ressources complémentaires, Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions au cours desquelles ont été étudiées les offres des diverses sociétés consultées sur un projet d'installation, sur le territoire de la commune, de panneaux photovoltaïques. Ceux-ci pourraient être implantés sur une surface globale approximative de 45 ha dans les secteurs de la Zone d'Activités, Perganson, le Jonc et l'aérodrome, bien que ce dernier site suscite quelques réserves.

Après analyse de ces propositions, l'entreprise CITASUN offre les meilleurs engagements et propositions financières à hauteur de 4500 €/ l'ha de redevance par an, avec signature d'un bail d'une durée de 20 ans, versement d'une taxe professionnelle à la CCCM et remise en l'état des terrains à la fin du bail.

Les parcelles concernées étant desservies par les réseaux : raccordement, moyenne tension et la municipalité n'engageant aucune dépense, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide de confier à la société CITASUN la réalisation de cette ferme de panneaux photovoltaïques sur les sites retenus, et autorise M. le Maire à signer le bail correspondant.

IX – DECISIONS DU MAIRE

a) Convention d'honoraires Avocat – Me L'HYVER

Mission de défendre la commune suite à la requête présentée par Mme LEONARD le 23.12.2008 auprès de la Cour Administrative de Bordeaux

Montant 2 500,00 €

b) Convention de prêt de dessins originaux – BDP

Suite à l'organisation d'une exposition ponctuelle à thèmes à la Bibliothèque par l'illustrateur M. HOTTIN du 2 au 6 avril et du 17 au 23 avril 2009

c) Bail de location sis 1, rue St-Exupéry – LA POSTE

Renouvellement pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2009

Loyer annuel hors charges et taxes 10 331, 11 €

d) Convention de servitude parcelle communale cadastrée WO 111 à Saussac – ERDF

Occupation de 4,75 m² permettant de recevoir un poste de transformation

e) Bail de location sis 20, rue Camille Maumey (1^{er} étage) – Madame PARACHOUX

Renouvellement pour une durée 3 ans à compter du 1^{er} mars 2009

Loyer mensuel hors charges et taxes 482,00 €

f) Contrat d'assurance multirisques Bâtiments – AXA

Avenant ayant pour objet le retrait de bâtiments communaux du contrat bâtiments multirisques à compter du 1^{er} janvier 2009

Avoir 131, 38 €

g) Convention de servitude parcelle privée cadastrée AC 158 sise rue des Fontaines – Mme CAILLE

Occupation pour la durée des ouvrages sur domaine privé permettant de recevoir l'équipement d'un coffret électrique du poste de relevage du Paradis récupérant les eaux usées du Bourg Sud

h) Convention de servitude de passage parcelle communale cadastrée AC 437 au Bourg – Mme MARTIN

Autorisation de passer sur le domaine communal pour accéder à sa propriété (parcelle AC 812)

i) Convention de coopération prise en charge résidents RPA – CLINIQUE MUTUALISTE DU MEDOC

Renouvellement ayant pour objet de favoriser la coordination et la continuité des soins, d'améliorer la prise en charge des résidents devant être admis au service des Urgences, à compter du 11 mai 2009

j) Aménagement d'un logement social sis 27, rue Francis Fournié – PACT de la Gironde

Attribution des lots suite à l'analyse des offres du 14.01.2009 :

LOT	DESIGNATION	SOCIETE	MONTANT en € TTC
1	Gros œuvre	LABEYRIE (Vendays)	28 022, 91
2	Traitement anti-termites	SCAPH (Bordeaux)	1 776, 62
3	Charpente Couverture Zinguerie	SOGICC(Arsac)	12 490, 95
4	Menuiserie bois	CASTILLON (Lège)	11 189, 54
5	Plâtrerie Isolation	MAU Joël (St-Estèphe)	13 593, 68
6	Carrelage	HITON S. (St-Laurent)	5 054, 91
7	Plomberie sanitaire	LAFOND JC. (St-Estèphe)	8 429, 45
8	Chauffage gaz	LAFOND JC. (St-Estèphe)	8 513, 85
9	Electricité	ELECTRO-SERVICES (Lesparre)	6 051, 63
10	Peinture	BIROT (St-Germain d'Esteuil)	6 259, 76

Marché conclu pour un montant total TTC ----- 101 383, 30 €

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la délégation générale donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2008 et l'autorisant à signer, sans délibération expresse du Conseil Municipal mais avec l'obligation d'en rendre compte, tous marchés d'un montant HT inférieur à 206 000 €.

X – INFORMATIONS DU MAIRE

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe que les documents ci-dessous sont consultables au Secrétariat Général :

- liste des subventions 2009 attribuées aux différentes associations ;
- rapport du commissaire-enquêteur suite à la modification de la zone NC parcelle communale AX 222 en zone UV, en vue de la création d'une Aire d'Accueil Gens du Voyage dont l'avis est favorable ;
- rapport d'activités – année 2008 (Assemblée Nationale)

En réponse à M. PIEROT, qui s'étonne du terme « majorité » sur l'invitation du 13 juin, M. le Maire indique que l'invitation « l'arbre de l'amitié » est adressée à toute la population et précise que le solde des dépenses y afférentes sont assumées par le maire et les adjoints.

Avant de lever la séance, M. le Maire informe ses collègues qu'un dossier de Partenariat Public Privé (PPP) va être étudié pour le projet de construction de classes primaires, de restaurant scolaire et d'extension du COSEC. L'ensemble de ce projet sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.